

Atlas Contrôle  
Chaussée De La Hulpe 181 bte 1  
1170 Bruxelles  
Belgique

## RAPPORT DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE

Numéro de rapport:

1.222

Date du contrôle:

18/04/2021

Lieu du contrôle:

Basse Chaussée, 1 Hannut 4280

Agent-visiteur:

Nicolas Pitance

Type de contrôle:

Visite périodique (Livre 1 6.5)

### Données générales

Adresse de l'installation

Basse Chaussée, 1 Hannut 4280

Désignation de l'appartement

Type de locaux

Propriétaire, gestionnaire ou responsable

Adresse du propriétaire

Installateur

Janpol

BE0879440008

### Données du raccordement

GRD

Résa

Numéro de compteur

A installer

Code EAN

54 14 56 80 000 4340 552.

Liaison compteur-tableau

XVB 4X10

Tension de service

3 x 400 V + N

Protection générale

40 A

### Contrôles

Schémas

Liaisons équipotentielles

Fondations

Installation électrique

OK

OK

après 81

après 81

Description de l'installation

Voir schéma/Zie schema

Nombre de tableaux

1

Différentiel de tête

300mA - 40A - type A

Test  $\Delta I_n$

OK

Prise de terre

Boucle

Résistance de terre ( $\Omega$ )

3

Isolement ( $M\Omega$ )

> 50 MOhms

### Conclusions

#### CONCLUSION : CONFORME

Le contrôle réalisé par Atlas Contrôle a porté sur les parties visibles de l'installation normalement accessibles.

**L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 concernant les installations électriques à basse et à très basse tension.**

Une revisite de contrôle est à effectuer par le même organisme dans les **25 années** à partir de la date du présent rapport.

Si d'application, des mesures adéquates ont été prises par l'organisme agréé pour que les bornes d'entrées du dispositif de protection à courant différentiel résiduel placé à l'origine de l'installation électrique soient rendues inaccessibles par scellage. Le ou les schémas unifilaires et le ou les plans de position ont été à nouveau visés par l'organisme agréé.

Signature de l'agent-visiteur

Atlas Controle  
Chaussée De La Hulpe 181 bte 1  
1170 Bruxelles  
Belgique



### Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation

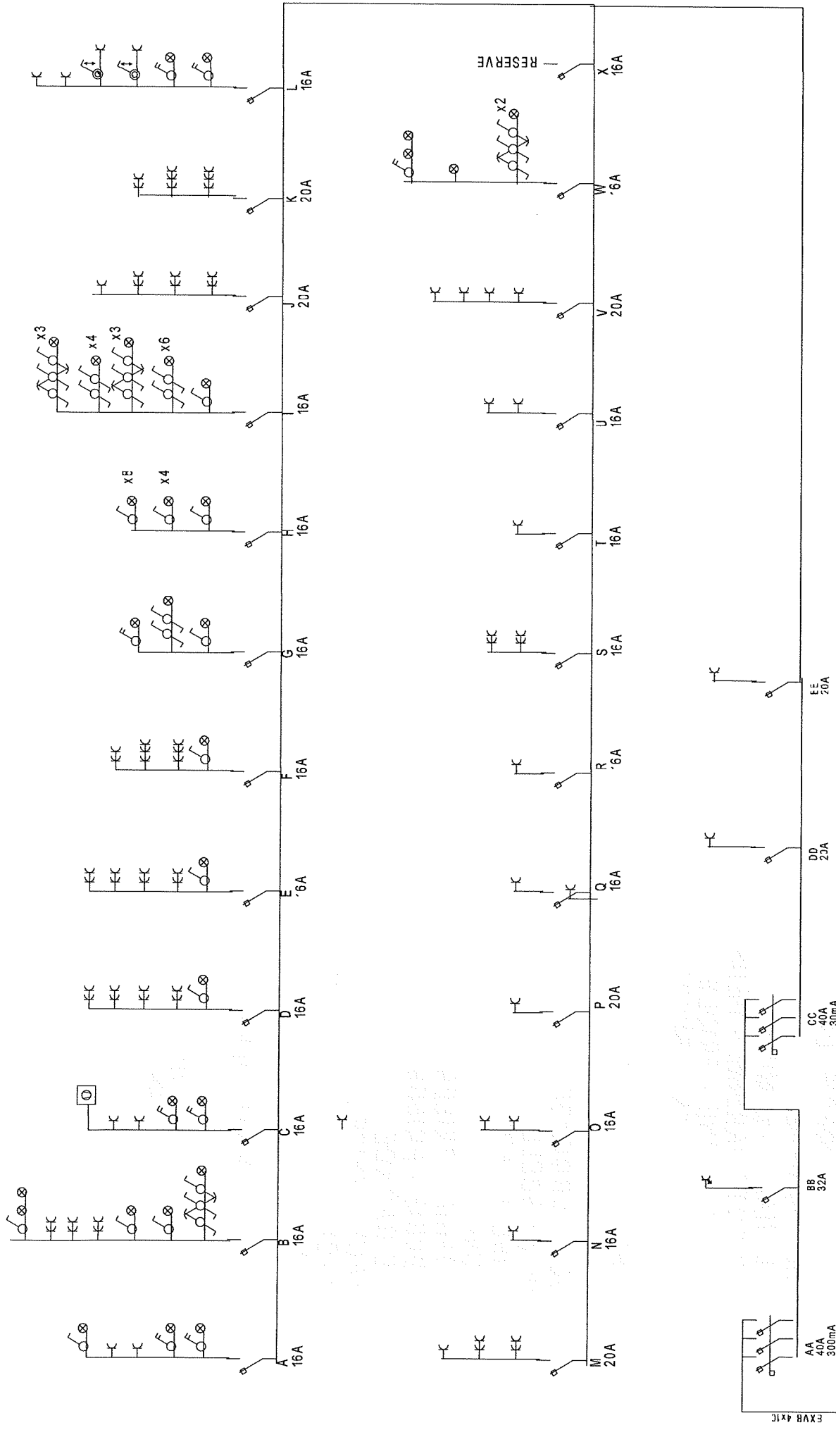
- A) L'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.
- B) L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.
- C) L'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposée à la surveillance du Service public fédéral ayant l'énergie dans ses attributions, de toute accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.
- D) L'obligation lorsque des infraction on été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

A 16A: SDB PETIT - PRISES, LUMIERE; WC - LUMIERE; HALL 1et - PRIS  
 B 16A: CHAMBRE GRANDE - PRISES, LUMIERE  
 C 16A: SDB GRANDE - PRISES, LUMIERE  
 D 16A: CHAMBRE COTE RUE - PRISES, LUMIERE  
 E 16A: CHAMBRE COTE JARDINE - PRISES, LUMIERE  
 F 16A: BUREAU - PRISES, LUMIERE  
 G 16A: WC REZ, BUANDERIE, EXTERIEUR - LUMIERE  
 H 16A: SALON - LUMIERE  
 I 16A: CUISINE, HALL - LUMIERE  
 J 20A: SALON COTE JARDINE - PRISES  
 K 20A: SALON COTE RUE - PRISES  
 L 16A: TERRASSE - PRISES, LUMIERE, VOILETTES  
  
 M 20A: CUISINE - PRISES, HOTTE  
 N 16A: FOUR  
 O 16A: FRIGO, MICROONDE  
 P 20A: LAVE-VAISSELLE  
 Q 16A: MACHINE A LAVER  
 R 16A: SÉCHOIR  
 S 16A: BUANDERIE - PRISES  
 T 16A: BUANDERIE - PRISES  
 U 16A: PORTE GARAGE  
 V 20A: GARAGE - PRISES  
 W 16A: GARAGE, EXTERIEUR - LUMIERE  
 X 20A: RESERVE  
  
 AA 40A 300mA: GENERAL DIFFERENTIEL  
 BB 32A: PLAQUE DE CUISINE  
 CC 40A 30mA: DISJONCTEUR DIFFERENTIEL  
 DD 20A: POMPE A CHALEUR  
 EE 20A: POMPE A CHALEUR

INSTALLATEUR:  
 JANPOL srl  
 TVA BE 0879.440.008  
 RUE DU CURE 43  
 4280 MOXHE

PROPRIETAIRE:  
 DELATHUY VINCENT  
 Rue du Curé 36,  
 4280 Farnut

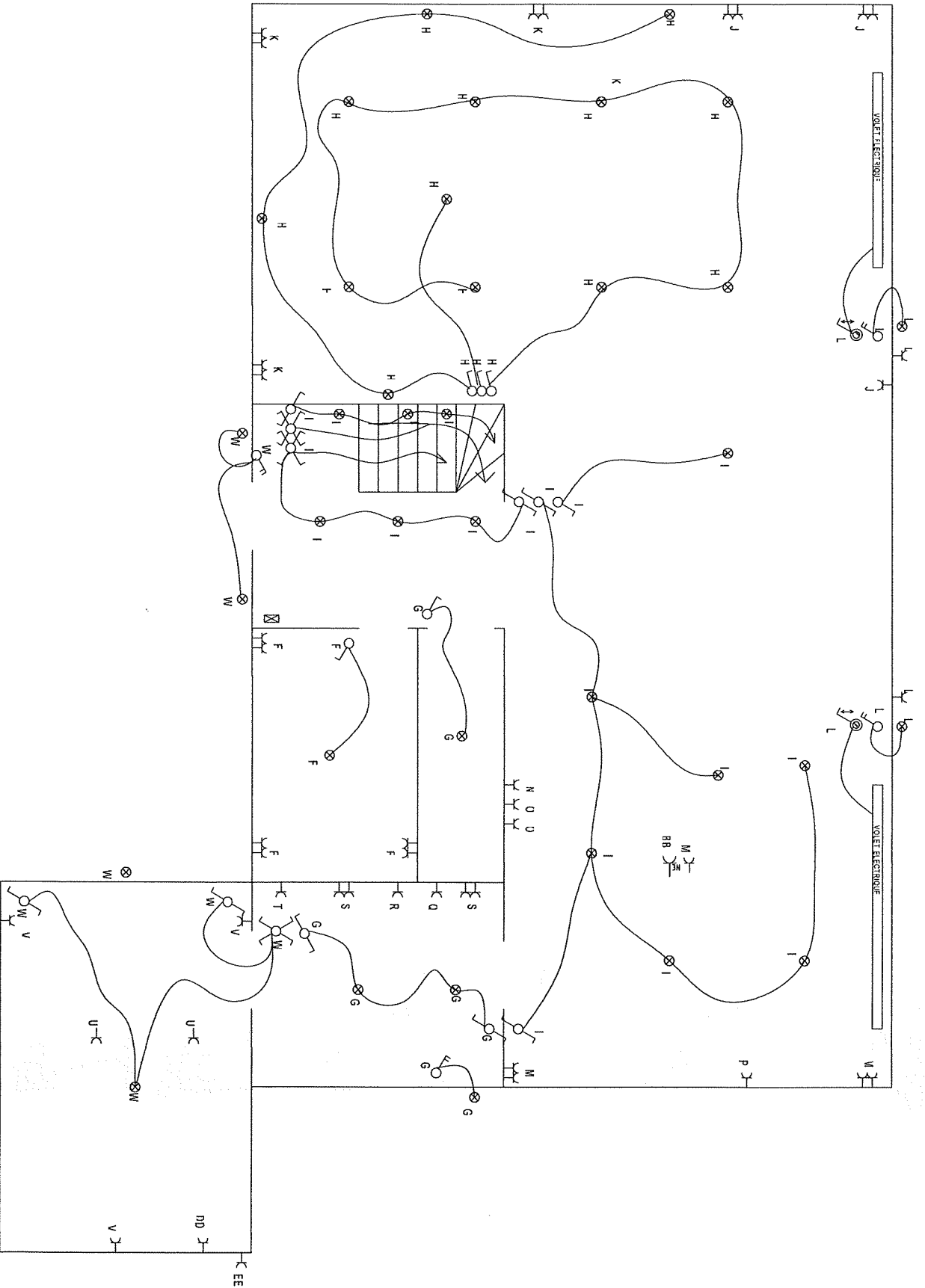
ADRESSE  
 Basse chaussée 1  
 4280 Farnut



INSTALLATEUR:  
 JANPOL srl  
 TVA BE 0879.440 008  
 RUE DU CURE 43  
 4230 MOXHE

PROPRIETAIRE:  
 DELATHUY VINCENT  
 Rue du Curé 36,  
 4280 F-annut

ADRESSE  
 Basse chaussées 1  
 4280 Hannut

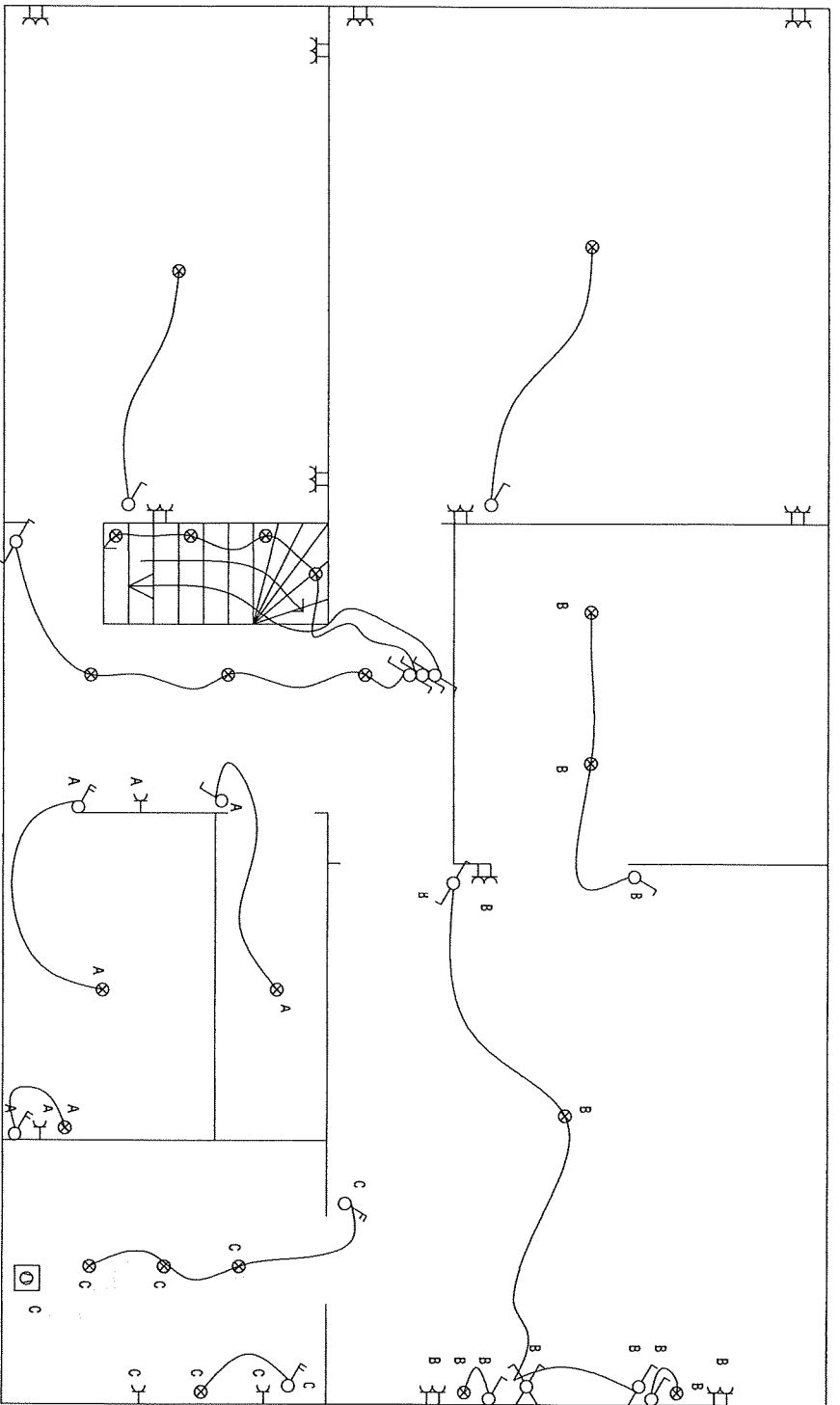


INSTALLATEUR:  
 JANPOL Srl  
 TVA BE 0879.440 008  
 RUE DU CURE 43  
 4230 MOXHE

PROPRIETAIRE:  
 DELATHUY VINCENT  
 Rue du Curé 36,  
 4280 Hannut

ADRESSE  
 Basse chaussée 1  
 4280 Hannut

PLAN REZ. DEC HAUSSEE



INSTALLATEUR:  
 JANPOL srl  
 TVA BE 0879 440 008  
 RUE DU CURE 43  
 4280 MOXHE

PROPRIETAIRE:  
 DELATHUY VINCENT  
 Rue dl. Curé 36,  
 4280 Hannut

ADRESSE  
 Basse chaussée 1  
 4280 Hannut

PLAN 1er ETAGE